

NOTES ET INFORMATIONS

SUR L'IMPREGNATION ET LE MONTAGE DES CERCAIRES POUR L'ETUDE CHETOTAXIQUE

par Cl. COMBES *, Christiane BAYSSADE-DUFOUR et J. CASSONE **

* *Département de Biologie animale, Centre Universitaire de Perpignan,
Avenue de Villeneuve, F 66025 Perpignan Cedex*

** *Laboratoire de Zoologie (Vers), associé au C.N.R.S.,
Muséum national d'Histoire naturelle, 43, rue Cuvier, F 75231 Paris Cedex 05*

En 1963, Ginetsinskaya et Dobrovolsky ont montré qu'on pouvait mettre en évidence les sensilles des cercaires par immersion dans une solution de nitrate d'argent, suivie de bains répétés d'eau distillée et d'un montage dans la glycérine.

En 1971, J. Richard a préconisé pour ces études chétotaxiques une méthode dérivée de celle de Chatton et Lwoff (1930) avec montage dans le baume du Canada. Cette méthode excellente dans beaucoup de cas, présente cependant deux inconvénients : d'une part elle implique une série de manipulations délicates dont une partie doit être faite à basse température, ce qui limite son utilisation dans les conditions de terrain, d'autre part, pour certaines catégories de cercaires, par exemple pour les Paramphistomes, elle donne des préparations opaques voire même totalement illisibles.

Nous proposons ici une méthode qui élimine ces deux inconvénients ; elle se présente un peu différemment dans le cas des cercaires d'eau douce et des cercaires d'eau saumâtre ou d'eau de mer.

— *Cercaires d'eau douce* :

Disposer les cercaires vivantes sur une lame de verre dans une petite goutte d'eau. Projeter quelques gouttes d'une solution de nitrate d'argent à 5 %. Exposer une dizaine de minutes sous une lampe à rayons ultra-violet ou à la lumière solaire. Rincer à l'eau distillée. Retirer l'eau. Monter dans un mélange extemporané à parties égales de Gomme au Chloral de Faure et de Lactophénol d'Amann. Luter soigneusement.

— *Cercaires d'eau saumâtre ou d'eau de mer* :

Après avoir déposé les cercaires sur la lame dans le minimum possible de liquide, fixer aux vapeurs d'acide osmique à 1 %. Rincer soigneusement à l'eau distillée. Utiliser ensuite la solution de nitrate d'argent, exposer, rincer et monter comme précédemment.

Qu'il s'agisse de matériel d'eau douce, saumâtre ou franchement salée, cette méthode donne des résultats très réguliers, même si les conditions de travail sont précaires. Elle fournit des préparations extrêmement claires et contrastées et nous l'avons expérimentée avec succès sur des cercaires appartenant à des groupes très différents. Des préparations âgées de plusieurs mois ne paraissent pas avoir perdu de leur qualité ; il est probable cependant que notre méthode ne doit pas fournir des lames aussi durables que les imprégnations utilisant la fixation à l'acide osmique et le montage dans le baume du Canada, de sorte que ces dernières gardent leur intérêt lorsqu'on désire conserver définitivement les préparations.

Précisons que l'emploi de Gomme au Chloral comme milieu de montage nous a été suggéré initialement par M^{me} B. Grabda-Kazubska, de l'Académie des Sciences de Varsovie, que nous remercions vivement.

Bibliographie

- CHATTON (E.) et LWOFF (A.), 1930. — Imprégnation par diffusion argentique de l'infrastructure des Ciliés marins et d'eau douce après fixation cytologique et sans dessiccation. *C.R. Soc. Biol.*, 104, 834-836.
- GINETSINSKAYA (T. A.) et DOBROVLSKI (A. A.), 1963. — A new method for finding sensillae in Trematode larvae and the significance of these structures in classification. *Dokl. Akad. Nauk. SSSR*, 151, 460-463.
- RICHARD (J.), 1971. — La chétotaxie des cercaires. Valeur systématique et phylétique. *Mém. Mus. nat. Hist. nat., sér. A : Zoologie*, 67, 179 p.

© Masson, Paris, 1976.

Le Directeur de la Publication : D^r J. TALAMON

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Masson, éditeur, Paris. — Dépôt légal : 1976. — N° d'ordre : 4926. — 3^e trimestre 1976

Imprimé par I.T.Q.A. à Cahors (France). — 60313
Printed in France.



Commission paritaire n° 54169
Diffusion 1974 (3/7/75) 691 ex.